



*Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate*

## **Un projet de loi pour améliorer la qualité de vie des proches aidants**

**(Beloeil—8 juin 2017) Pour améliorer la qualité de vie de milliers de Québécois qui font le choix courageux d’être proches aidants, monsieur Marc Picard, député de Chutes-de-la-Chaudière et porte-parole de la Coalition Avenir Québec en matière de travail, a déposé mercredi le projet de loi 796 à l’Assemblée nationale.**

Chaudement appuyé par le Regroupement des aidants naturels du Québec, le projet constitue, selon le député local Simon Jolin-Barrette, une avancée majeure pour les travailleurs qui prennent soin d’un proche et qui peinent à composer avec un horaire de travail rigide. « Le projet de mon collègue comporte quatre mesures. D’abord, on veut permettre à tout proche aidant de prendre 10 journées de congé par année, sans solde, pour fournir des soins ou du soutien à un proche. On veut aussi permettre le fractionnement de ce congé, en demi-journées ou en heures », explique le député de la circonscription. « On veut aussi faire passer de 12 à 17 semaines la période pour laquelle un employé qui agit comme proche aidant peut s’absenter quand il s’agit d’une maladie ou d’une blessure grave, poursuit-il. Enfin, si cette maladie ou cette blessure comporte un risque de décès important, l’absence de l’employé peut être étirée à 28 semaines. »

On estime qu’au Québec, 1,2 million de personnes agissent comme proche aidant et que 60% d’entre eux sont sur le marché du travail. « Plusieurs sont heureux de faire leur part. Reste que de jongler entre la réalité et un horaire bien fixe, c’est parfois difficile. En modifiant la *Loi sur les normes du travail*, ce projet de la Coalition Avenir Québec vient offrir un peu de souplesse pour les personnes dans cette situation. »

### **Pour renseignements :**

Marie-Hélène Leboeuf

Attachée de presse du député de Borduas

[marie-helene.leboeuf@assnat.qc.ca](mailto:marie-helene.leboeuf@assnat.qc.ca)

450 464-5505